

Rapport P-260 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-260 intitulée: «Halte à la prolifération des établissements publics aux Pâquis».

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 15 octobre 2012)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-260 au Conseil administratif.